



Département de
l'Allier
Canton de Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement de
Moulins

Mairie de SAINT-PLAISIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 6

Représenté :

Suffrages exprimés : 6

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 11/07/2024

Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240710-DEL202407_27-DE



SÉANCE DU 10 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 10 juillet à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Liliane JENIN. Magali PARIS, Alain POUSSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

Était absente : Anthony TALABARD Manon BADET-BLOIS,

Étaient excusés : Audrey FARGEIX,

Madame Liliane JENIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de Saint-Plaisir

Dans le cadre de la fête annuelle à l'étang communal, le Comité des fêtes demande une subvention exceptionnelle pour l'animation de cette soirée.

La commune est partie prenante pour animer son territoire et propose de soutenir l'investissement des associations dans ce projet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres,

ACCORDE une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de Saint-Plaisir, porteur du projet,

FIXE le montant à 700 €

INSCRIT le montant au budget,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la réalisation et à signer tous documents nécessaires,

Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier THEVENOUX